



Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

Tranche 5

Compte-rendu de la réunion de chantier 07 Avril 2016

• Lieu :	Route de l'Arbre Joli, commune de Plomion à 10h00
-----------------	---

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat			✓
MOULIERE Pierre-Jacques	Vice-Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
DHUYGELAERE Albert	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
BAURIN Véronique	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
DERUELLE Laurent	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
FOULON Fabrice	Commune de Plomion	✓		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
BARUZIER Vincent	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise Aisne			✓
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

- Les travaux d'entretien et de restauration du Vilpion sont en cours.
- L'entreprise a terminé la restauration du tronçon entre la D75 (commune de Plomion) et la ferme de Gironsart (*tronçon remis en état, vérifié et validé par le maître d'œuvre ce jour*).
- Les ouvriers ont débuté la restauration du tronçon VIA, d'amont en aval, à partir de l'étang de la Nigaudière, commune de Plomion.

● **DETAIL DES TRAVAUX :**

- Un passage en forêt communale de Plomion a été réalisé pour abattre les arbres penchants sur le cours d'eau. L'autorisation d'utilisation des pistes de débardage a été donnée par l'agent de l'ONF chargé de la gestion du massif.
- Deux charmes penchants présents en tout début de tronçon n'ont pas été traités. Le maître d'œuvre a fait part de **l'oubli** auprès de l'entreprise qui se chargera de revenir traiter ces deux sujets.



Restauration de la ripisylve



Retour d'une dynamique d'écoulement suite à la suppression/déplacement d'embâcles

- Le tronçon en aval de la forêt communale est composé d'un alignement monospécifique et unistratifié (alignement d'aulnes du même âge). Dans le but de diversifier les habitats naturels sur ce type de peuplement naturel, il est convenu d'abattre environ 25% des arbres sur ces tronçons très denses et de rouvrir le milieu afin d'alterner entre les zones d'ombres et de lumières.
- La suppression des anciens baillages et des bouchons de végétations (embâcles) gênant les écoulements de la rivière ont permis de retrouver une dynamique naturelle (alternance d'écoulements – retour d'une granulométrie plus fine).
- Des zones mortes (type frayère) ont été identifiées par le technicien de rivière lors de la phase de marquage des arbres. Il a été convenu de conserver au maximum ces zones dans leur état naturel car elle présente un potentiel de reproduction pour poissons/insectes.



Arbre creux abattu

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Certaines remarques, concernant le bois laissé à destination des riverains, ont déjà été faite lors des deux précédents comptes rendus.
- Le maitre d’ouvrage rappelle une fois de plus qu’afin d’éviter tout problème auprès des propriétaires-riverains, le chef d’équipe doit être bien **plus rigoureux** dans le dépôt et l’orientation des bois abattus.

POUR RAPPEL la répartition du bois entre les propriétaires en rive gauche / rive droite doit s’effectuer comme suit :

- Le bois déposé parallèlement au cours d’eau appartient au propriétaire de cette même berge.
- Le bois déposé perpendiculairement au cours d’eau appartient au propriétaire d’en face.

Chaque réunion fera l’objet d’un **marquage des arbres** selon l’état d’avancement de l’entreprise

✓	Tronçon marqué le 07.04.16	De l’Etang de la Nigaudière jusqu’au lieu-dit le Pré Carbon
⇒	Tronçon à marquer le 14.04.16	Du lieu-dit le Pré Carbon jusqu’au pont de la Ferme de Froidmont

- Le suivi de ces travaux fera l’objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

- M. APPLINCOURT David – entreprise Forêts et Paysages 06.07.87.95.13
- M. LAURENT Sébastien – entreprise Forêts et Paysages..... 07.76.01.80.28
- M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu
Le Jeudi 14 Avril 2016
au pont du Vilpion,
Ferme de Froidmont,
commune de PLOMION
à 10h00.

Le service technique,

